

**Conseil Communautaire du lundi 29 février 2016**

**DÉBAT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2016**

## **Un contexte économique difficile**

L'année 2015, au même titre que les années précédentes, a été marquée par un contexte de faible croissance économique et de poursuite de la hausse du chômage.

De plus, le Gouvernement poursuit l'objectif de la réduction du déficit public qui s'est notamment traduit, pour la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à hauteur de 111 981,00 euros en 2015.

## **L'évolution de la fusion intercommunale**

Depuis la fusion intercommunale intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN commence sensiblement à atteindre un rythme de croisière plus conforme au fonctionnement attendu d'une intercommunalité mais qui restera fragile au regard des contraintes budgétaires subies et de la forte attente exprimée par les 45 communes membres.

Pour autant, l'année 2016 sera, à nouveau, une année d'une grande prudence budgétaire et de stabilisation des engagements en cours et devra être marquée par un renforcement d'une prise de conscience collective de l'intérêt communautaire.

La volonté mitigée et/ou insuffisante, voire inexistante d'une partie des communes membres n'ayant pas permis l'adoption d'un Schéma de mutualisation avant le 31 décembre 2015, outre le fait d'un préjudice financier important en terme de DGF pour la CCAVM, est un exemple qui montre toutes les difficultés existentielles à fédérer les acteurs communautaires autour d'un même projet, puisse être d'une très grande importance comme un Schéma de mutualisation pour l'intercommunalité.

Ce renforcement de l'intérêt communautaire se justifie, d'autant plus, compte tenu notamment :

- De la baisse prévisible de la DGF en 2016 (environ 110 000,00 euros),
- De la nécessité à poursuivre la réflexion pour tendre vers un aménagement équitable du territoire (accueil de la petite enfance, santé, gestion des déchets, mobilité, voirie, tourisme,...) à moyen ou long termes,
- De la modification du périmètre intercommunal par l'accueil de 2 ou 3 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (BOIS d'ARCY, MERRY-SUR-YONNE et peut-être ARCY-SUR-CURE),
- De la fusion programmée avec la Communauté de Communes du SEREIN au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou 2020 sur laquelle nous devons réfléchir et travailler dès 2016,
- Des nouvelles compétences intercommunales obligatoires à venir (tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2017, gestion des rivières et des risques d'inondation au 1<sup>er</sup> janvier 2018, eau potable et assainissement collectif des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2020,...).

## Les principaux postes budgétaires 2015 hors budgets annexes

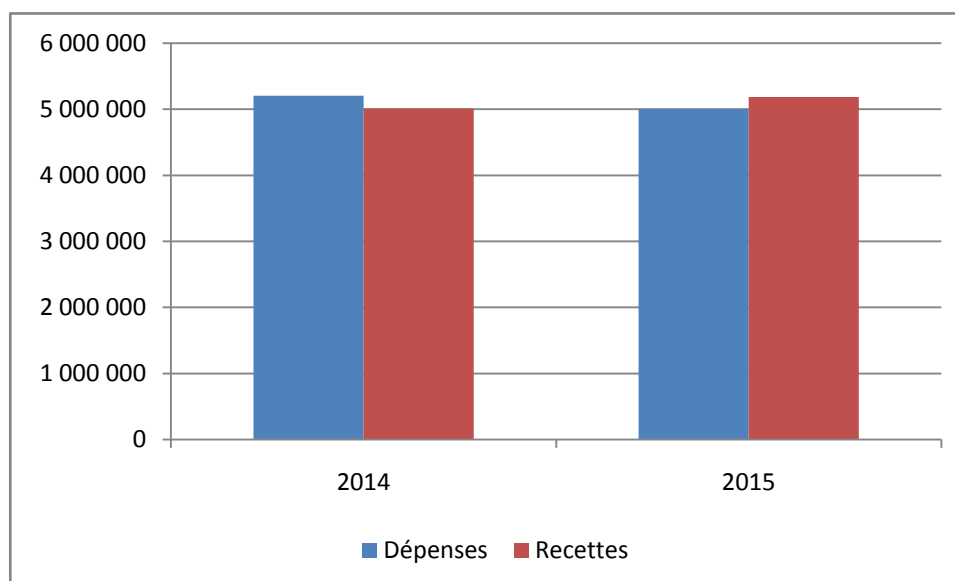
### La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2014	Voté 2015	Résultat prévisionnel 2015
011 Charges à caractère général	3 419 263	3 263 934	3 192 017
012 Frais de personnel et assimilé	697 298	746 460	738 113
014 Atténuation de produits	9 069	9 069	9 050
65 Autres charges de gestion courante	792 672	739 558	730 869
66 Charges financières	106 506	68 110	67 923
67 Charges exceptionnelles	37 237	28 350	21 466
68 Dotations aux amortissements	141 932	247 904	247 900
Virement à la section d'investissement		97 523	
022 Dépenses imprévues		184 311	
<b>Totaux</b>	<b>5 203 976</b>	<b>5 385 218</b>	<b>5 007 337</b>

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2014	Voté 2015	Résultat prévisionnel 2015
70 Produits des services	549 949	552 147	419 557
73 Impôts et taxes	3 376 736	3 651 905	3 647 089
74 Dotations et participations	862 071	752 469	787 929
75 Autres produits de gestion courante	155 644	227 702	229 202
013 Atténuation de charges	63 429	13 395	30 682
77 Produits exceptionnels	5 368	49 213	47 324
042 opérations d'ordre		22 668	22 668
002 Résultat N-1 reporté (sans OM)		115 719	
<b>Totaux</b>	<b>5 013 197</b>	<b>5 385 218</b>	<b>5 184 451</b>

Résultat prévisionnel de l'exercice	+ 177 114 €
Intégration du résultat n-1 reporté (avec OM)	+ 158 193 €
Résultat à reporter en 2016	+ 335 307 €

### L'évolution de la section de fonctionnement



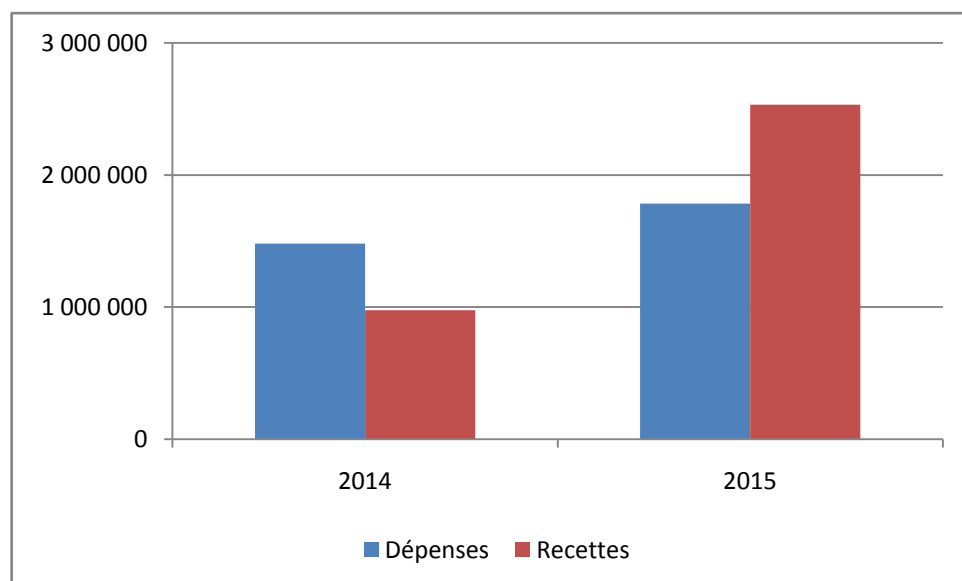
## La section d'investissement

Dépenses d'investissement	Réalisé 2014	Voté 2015	Résultat prévisionnel 2015
Déficit investissement reporté		426 839	
13 Subventions			
20 Immobilisations incorporelles	92 958	88 211	28 532
204 Subventions d'équipements versées	309 269	20 706	8 189
21 Immobilisations corporelles	526 596	1 319 401	1 228 990
23 Immobilisations en cours	76 262	34 664	31 650
27 Autres immobilisations financières		108	
16 Emprunts et dettes assimilées	450 896	220 642	220 639
45 Opération compte de tiers	23 617	511 382	206 742
020 Dépenses imprévues		2 658	
040 Opérations d'ordre		22 668	22 668
41 Opérations patrimoniales		36 624	36 624
<b>Totaux</b>	<b>1 479 598</b>	<b>2 683 904</b>	<b>1 784 035</b>

Recettes d'investissement	Réalisé 2014	Voté 2015	Résultat prévisionnel 2015
13 Subventions d'investissement	283 358	650 302	335 112
16 Emprunts et dettes assimilées	251 250	865 124	1 465 151
20 Immobilisations incorporelles			394
23 Immobilisations en cours			2 058
10 Dotations, fonds divers	278 985	262 979	212 718
45 Opérations pour compte de tiers	20 791	523 448	233 291
021 Virement de la section de fonctionnement		97 523	
040 Opérations de transferts entre sections	141 932	247 904	247 900
041 Opérations patrimoniales		36 624	36 624
<b>Totaux</b>	<b>976 315</b>	<b>2 683 904</b>	<b>2 533 248</b>

Résultat prévisionnel de l'exercice	+ 749 213 €
Intégration du résultat n-1 reporté	- 377 747 €
Résultat à reporter en 2016	+ 371 466 €

## L'évolution de la section d'investissement



## Les emprunts en cours

Objet	Banque	Montant initial	Date	Taux	durée	Échéance	Capital restant dû au 01/01/2016	2016	
								Capital	intérêts
Acquisition immeuble	Caisse d'Epargne	327 250,00	2010	3,10%	20	Mensuelle	242 710,57	16 362,47	7 333,81
Centre de loisirs	Caisse d'Epargne	144 382,35	2014	2,08%	5	Trimestrielle	109 678,49	28 418,41	2 060,62
investissements 2012	Caisse d'Epargne	306 000,00	2012	Livret A + 1,30 %	17	Trimestrielle	287 335,59	15 321,58	5 869,38
Subvention rocade AVALLON	Société Générale	1 013 000,00	2011	3,87%	17	Trimestrielle	692 713,20	44 691,20	24 877,37
Pôle santé Chatel	Crédit agricole	132 600,00	2011	2,61%	15	Annuelle	102 088,64	8 131,97	2 664,51
Investissements 2015	Caisse d'Epargne	291 067,00	2013	2,54%	15	Trimestrielle	276 513,64	19 404,48	4 819,34
Investissements 2015 (transfert Maison de Santé)	Caisse d'Epargne	138 573,87	2015	2,54%	15	Trimestrielle	131 527,74	9 394,84	3 251,32
Voirie parc d'activités	Banque populaire	350 000,00	2015	2,03%	20	Trimestrielle	350 000,00	14 339,70	6 996,30
Crèche Cussy les Forges	Crédit mutuel	600 000,00	2015	1,10%	2	Trimestrielle	600 000,00		6 600,00
<b>Budget principal</b>		<b>3 302 873,22</b>					<b>2 792 567,87</b>	<b>156 064,65</b>	<b>64 472,65</b>

Objet	Banque	Montant initial	Date	Taux	durée	Échéance	Capital restant dû au 01/01/2016	2016	
								Capital	intérêts
<b>Budget annexe ZAE VILLIERS NONAINS</b>	Caisse d'Epargne	<b>33 953,63</b>	<b>2014</b>	<b>2,08%</b>	<b>5</b>	<b>Trimestrielle</b>	<b>25 792,50</b>	<b>6 683,01</b>	<b>484,59</b>

Objet	Banque	Montant initial	Date	Taux	durée	Échéance	Capital restant dû au 01/01/2016	2016	
								Capital	intérêts
Déchetterie	Caisse d'Epargne	76 225,00	2014	2,08%	5	Trimestrielle	13 172,11	3 412,97	247,47
Déchetterie Montillot	Caisse d'Epargne	145 000,00	2007	2,54%	15	Trimestrielle	90 234,20	6 445,32	2 230,56
Réaménagement Déchetterie	Caisse d'Epargne	190 000,00	2010	2,54%	15	Trimestrielle	144 164,87	10 297,48	3 563,71
Acquisition immeuble	Caisse d'Epargne	97 750,00	2010	3,10%	20	Mensuelle	72 905,26	4 887,49	2 190,62
Redevance incitative	Caisse d'Epargne	290 000,00	2012	2,76%	5	Trimestrielle	101 500,00	58 000,00	2 280,86
Achats bacs 2015	Caisse d'Epargne	57 629,00	2015	1,79%	15	Trimestrielle	54 747,56	3 841,92	954,20
Achats bacs 2015	Caisse d'Epargne	27 470,00	2015	2,54%	15	Trimestrielle	26 073,23	1 862,36	644,53
<b>Budget anexe Gestion des Déchets Ménagers</b>		<b>884 074,00</b>					<b>502 797,23</b>	<b>88 747,54</b>	<b>12 111,95</b>

Objet	Banque	Montant initial	Date	Taux	durée	Échéance	Capital restant dû au 01/01/2016	2016	
								Capital	intérêts
Caribou	Caisse d'Epargne	153 055,93	01/01/2016	4,25%	10	Annuelle	153 055,93	12 601,11	6 504,88
<b>Budget annexe Enfance/Jeunesse</b>		<b>153 055,93</b>					<b>153 055,93</b>	<b>12 601,11</b>	<b>6 504,88</b>

Objet	Banque	Montant initial	Date	Taux	durée	Échéance	Capital restant dû au 01/01/2016	2016	
								Capital	intérêts
Maison de santé Vézelay	CDC	425 000,00	2013	3,91%	15	Annuelle	381 429,94	23 070,89	14 913,91
Maison de santé Vézelay	Caisse d'Epargne	100 000,00	2013	2,70%	8	Trimestrielle	76 980,61	11 982,69	1 957,83
Maison de santé Vézelay	Banque populaire	500 000,00	2015	2,03%	20	Trimestrielle	500 000,00	20 485,28	9 994,72
<b>Budget annexe Maison de santé de VÉZELAY</b>		<b>1 025 000,00</b>					<b>958 410,55</b>	<b>55 538,86</b>	<b>26 866,46</b>

Objet	Banque	Montant initial	Date	Taux	durée	Échéance	Capital restant dû au 01/01/2016	2016	
								Capital	intérêts
Parc d'activités	Crédit Mutuel	2 700 000,00	2012	2,90%	4	Trimestrielle	2 300 000,00	2 300 000,00	44 666,67
Parc d'activités	Caisse d'Epargne	2 400 000,00	2012	2,78%	5	Trimestrielle	2 400 000,00		66 720,00
<b>Budget annexe Parc d'activités</b>		<b>5 100 000,00</b>					<b>4 700 000,00</b>	<b>2 300 000,00</b>	<b>111 386,67</b>

## La fiscalité 2015

Libellés	En %	En montant
Taxe d'habitation	2.12	475 615
Taxe sur le foncier bâti	1.86	373 554
Taxe sur le foncier non bâti	4.1	63 408
Cotisation Foncière Entreprises	22.93	178 035
Produit de la CVAE		107 283
Compensation		10 555
Fonds de péréquation		221 890
<b>Total</b>		<b>1 430 340</b>

## Les Ressources Humaines

### L'évolution des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

L'année 2016 est marquée par une forte évolution des effectifs compte tenu de la mutation de 16 Agents des crèches de la Ville d'AVALLON transférées en gestion intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le transfert de ces personnels se traduit par le maintien des charges et des frais assimilés constatés au titre de l'année 2015 au niveau de la Ville d'AVALLON.

La prise de compétence intercommunale de la gestion des crèches d'AVALLON se traduit par une mise à disposition partielle et conventionnée financièrement des services « ressources humaines et techniques » de la Ville d'AVALLON au niveau du fonctionnement des dites crèches.

Le poste de Coordinatrice « Enfance/Jeunesse » s'est transformé d'un 1/2 poste en un poste à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, se justifiant par l'évolution forte de la compétence « Enfance/Jeunesse ».

Cette évolution du poste de Coordinatrice « Enfance/Jeunesse » a nécessité le recrutement d'un Agent d'animation à temps partiel pour assurer la direction de l'Accueil de loisirs sans hébergement de CHÂTEL-CENSOIR. Le financement de ce poste est compensé en très grande partie par la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne versée sur le 1/2 poste supplémentaire de la coordination « Enfance/Jeunesse ».

La prescription d'un Plan local d'urbanisme intercommunal se traduit, en 2016, par la répartition du temps de travail de l'Agent instructeur des autorisations d'urbanisme à hauteur de 80% dans le cadre du service commun « ADS » et de 20% au titre du PLUI.

La concrétisation de la création d'un poste de Directeur Général des Services sera effective au 1<sup>er</sup> mars 2016 et viendra conforter une cohérence transversale de réflexion et de travail entre les différents services sous l'autorité du Président.

Le financement de ce poste de direction n'entraînera pas de charges supplémentaires de personnel dès lors que les deux Agents (Responsable des affaires juridiques et Ingénieur du développement durable), partis en novembre 2015, n'ont pas été remplacés.

L'ouverture de la crèche de CUSSY LES FORGES au 1<sup>er</sup> septembre 2016 marquera également une nouvelle évolution des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 par le recrutement de l'Agent de direction et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 par le recrutement des autres Agents.

Le nombre des Assistantes maternelles sur le territoire de la CCAVM qui ont recours aux services du Relais d'Assistantes maternelles a considérablement augmenté au cours de l'année 2015 et va nécessiter de transformer le poste de l'Animatrice en le passant d'un poste à 80% à un poste à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 nécessaire pour la mise en place du guichet unique du service « Enfance/Jeunesse » en cohérence avec la signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui interviendra à cette date avec l'ouverture de la crèche de CUSSY LES FORGES.

Compte tenu des recettes en atténuation (contrat aidé, prestations CAF, subvention leader, ...), l'année 2016 sera marquée par une stabilité notable des charges de personnel malgré l'augmentation de certaines cotisations et mis à part, naturellement, celles inhérentes au recrutement dû à l'ouverture de la crèche de CUSSY LES FORGES.

Pour autant, il sera impératif d'instruire et de concrétiser les deux points suivants au cours de l'année 2016 :

- L'harmonisation obligatoire des charges de personnel et des frais assimilés pour tous les Agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- L'élaboration obligatoire d'un Schéma de mutualisation, à partir des besoins exprimés par les communes et par la CCAVM, serait l'opportunité et l'occasion de débattre des différentes solutions existantes pour améliorer la gestion du personnel et en maîtriser l'impact budgétaire.

### Le tableau des effectifs du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2016

#### BUDGET PRINCIPAL

Grade	Catégories	Emplois budgétaire			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois non permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
<b>Filière administrative</b>							
Attaché	A	3,37		3	1	1	2
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1		1	0,9		1
<b>Filière animation</b>							
Animateur	B	1		1	1		1
<b>Filière médico-sociale</b>							
Educateur de jeunes enfants	B		1	1			
<b>Filière technique</b>							
Ingénieur	A	1		1			
Technicien	B	2		2			
Adjoint technique de 2ème classe	C		0	0			
		<b>10,37</b>	<b>1</b>	<b>11,37</b>	<b>4,9</b>	<b>1</b>	<b>5,9</b>

Agents non titulaires en fonction au 01/01/2016	Catégories	Secteur	Rémunération		Fondement du contrat	Nature du contrat
			Indice	Euros		
<b>Agent occupant un emploi permanent</b>						
Attaché	A	Administration	584		3-4	CDI
<b>Agent occupant un emploi non permanent</b>						
Technicien	B	Technique	486		3-4	CDD
Technicien	B	Technique	386		3-4	CDD
Educateur de jeunes enfants	B	Animation	431		3-4	CDD
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	Animation	332		3-4	CDD
Adjoint technique de 2ème classe	C	Technique	321		3-4	CDD

## BUDGET ENFANCE-JEUNESSE

Grade	Catégories	Emplois budgétaire			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois non permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
<b>Filière médico-sociale</b>							
Educateur principal de jeunes enfants	B	2		2	2		2
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	1		1	1		1
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	1		1	1		1
<b>Filière animation</b>				0			
Adjoint d'animation de 1ère classe	C	2		2	2		2
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	7		7	5	2	7
<b>filière technique</b>				0			
Adjoint technique de 2ème classe	C	1		1	1		1
		<b>15</b>		<b>15</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>15</b>

Agents non titulaires en fonction au 01/01/2016	Catégories	Secteur	Rémunération		Fondement du contrat	Nature du contrat
			Indice	Euros		
<b>Agent occupant un emploi permanent</b>						
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	Animation		18 498,36	Art 20 loi 2005-843	CDI
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	Animation		20 239,80	Art 20 loi 2005-843	CDI
<b>Agent occupant un emploi non permanent</b>						
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	Animation		817,47	3-1	CDD
Apprenti		Médico-sociale		4 399,92	Apprentissage	CDD

## BUDGET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Grade	Catégories	Emplois budgétaire			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois non permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
<b>Filière administrative</b>							
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1		1	1		1
<b>filière technique</b>							
Technicien	B	1		1			0
Agent de maîtrise	C	1		1	1		1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique de 2ème classe	C	3		3	2	1	3
		<b>8</b>		<b>8</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>

Agents non titulaires en fonction au 01/01/2016	Catégories	Secteur	Rémunération		Fondement du contrat	Nature du contrat
			Indice	Euros		
<b>Agent occupant un emploi permanent</b>						
Adjoint technique de 2ème classe	C	Technique		323	Art 20 loi 2005-843	CDI
<b>Agent occupant un emploi non permanent</b>						
Technicien	C	Technique		386	3-1	CDD
Agent polyvalent		Technique			CAE	CDD

## Les orientations budgétaires et perspectives 2016

Les orientations budgétaires et perspectives, non exhaustives, déclinées ci-dessous dessinent les grandes lignes de l'élaboration du budget primitif 2016 mais ne préfigurent en rien de leur mise en œuvre.

### Développement économique

- Mettre tous les moyens en œuvre pour dynamiser la commercialisation du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » en s'appuyant concrètement sur les partenaires institutionnels,
- Œuvrer pour le maintien de la certification ISO 14 001 et pour la qualité de l'attractivité du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » au niveau de la protection de l'environnement et du développement durable,
- Soutenir et contractualiser avec le Conseil Départemental de l'Yonne pour le déploiement du Haut Débit,
- Participer au projet départemental pour la couverture des zones blanches en téléphonie mobile.



## **Tourisme**

- Concrétiser la convention tripartite à conclure entre les Offices de tourisme d'AVALLON, de VÉZELAY et du Vézélien et la CCAVM,
- Revoir le guide d'application pour la perception de la taxe de séjour,
- Mener une réflexion, en lien avec le PETR du Grand Avallonnais, sur la thématique « chemins de randonnées VTT » portée par l'association VÉLO MORVAN NATURE et sur celle « cols et routes touristiques en MORVAN » portée par le Parc Naturel Régional du MORVAN,
- Rédaction du projet touristique et réflexion sur la gouvernance préalables à la prise de compétence intercommunale « tourisme » obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **Aménagement de l'espace**

- Mener une étude interne pour estimer l'opportunité de la compétence « mobilité » élargie à l'échelle du territoire et pour étudier la mise en place d'une régie au niveau des transports,
- Rédaction du cahier des charges pour la consultation des bureaux d'étude, lancement de la consultation et recherche de financements pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal,
- Participer à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Avallonnais,
- Étude de faisabilité et recherche de financements à la réalisation d'une aire de covoiturage à la sortie du Parc d'activités « zone Porte du MORVAN »,
- Mise en œuvre de la première tranche des travaux d'accessibilité des bâtiments intercommunaux dont le programme pluriannuel sur une durée de deux fois 3 ans a été adopté par Monsieur le Préfet de l'Yonne.

## **Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art**

- Poursuivre l'instruction de la révision du classement des voies communales en voirie intercommunale liée, le cas échéant, à la rédaction de nouveaux critères statutaires.

## **Environnement**

- Réussir la mise en œuvre de la redevance incitative pour la gestion des Déchets Ménagers effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 : renforcement et amélioration des moyens de collecte, formation à la facturation, amélioration de l'information et de la communication,
- Mener une campagne de communication efficace sur l'extension des consignes de tri à compter du 15 juin 2016,
- Activer une veille permanente pour optimiser la valorisation des déchets recyclables,
- Mise en œuvre de la première tranche des travaux de mise aux normes des déchetteries d'ÉTAULES et de MONTILLOT dont le programme sur 3 ans a été adopté par Monsieur le Préfet de l'Yonne,
- Poursuivre la coordination des projets éoliens en appui des communes auprès des opérateurs,
- Veiller à la bonne marche du service d'assainissement non collectif transféré à la Fédération des eaux de PUISAYE FORTERRE.

## **Action sociale**

- Réussir le transfert des crèches d'AVALLON en gestion intercommunale,
- Terminer les travaux de la crèche de CUSSY LES FORGES,
- Préparer l'ouverture de la crèche de CUSSY LES FORGES au 1<sup>er</sup> septembre 2016 (agencement et aménagement intérieur, recrutement du personnel, démarches administratives,...),
- Poursuivre l'expérimentation d'un accueil de loisirs à QUARRÉ LES TOMBES,
- Décider de la gestion des Accueil de loisirs sans hébergement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Mise en place du Guichet unique des structures du service « Enfance/Jeunesse »,

- Instruire les problématiques de chaleur et de climatisation de la Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY,
- Mener une étude interne sur le devenir des locaux du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment B de la Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY,
- Poursuivre l’instruction du projet du Pôle santé de CHÂTEL-CENSOIR.

### **Opération Grand Site du Vézélien**

- L’année 2016 doit être l’année de la validation du programme d’actions.

### **Aérodrome**

- Lancement de l’étude d’opportunité et de faisabilité pour l’aménagement de l’aérodrome « AVALLON-VÉZELAY-MORVAN ».

### **Formation des élus**

- Poursuivre des sessions de formation à destination des élus.

### **Communication**

- Coordination transversale des actions de communication,
- Lancement du site internet,
- Création et validation d’un logo.

### **Locaux du siège social**

- Fermeture de 3 bureaux du Rez-de-chaussée,
- Aménagement de la grande salle de réunion (tables, chaises, vidéo,...),
- Mise en place d’une signalétique intérieure et extérieure.

## **Fonds de concours, participations et subventions**

- Arrêter un règlement d’attribution des fonds de concours, des participations et des subventions à des organismes extérieurs en définissant des critères objectifs pour des actions structurantes à l’échelle intercommunale,
- Les demandes 2016 s’inscriront sensiblement dans la continuité des années précédentes tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

## **Les orientations fiscales 2016**

- Au niveau des taxes locales intercommunales et dans le cadre de l’élaboration du budget principal et des budgets annexes, il sera nécessaire de déterminer les besoins budgétaires en fonction des différentes actions ou des différents projets qui seront retenus en 2016,
- Pour autant, au vu de la baisse importante des dotations de l’État prévisible pour 2016, une hausse modérée compensatoire de la fiscalité pourrait être proposée lors du vote du budget principal 2016,
- L’élaboration obligatoire d’un Schéma de mutualisation avant le 31 décembre 2016, à partir des besoins qui seraient exprimés par toutes les communes et par la CCAVM, semble être une démarche incontournable, tant dans l’intérêt des communes que dans l’intérêt de la Communauté de Communes, pour maîtriser l’impact sur les budgets mis à mal par la baisse des dotations.

Pour mémoire, ci-dessous les taux 2013 :

<b>Intitulés</b>	<b>Taxe habitation</b>	<b>Taxe Foncière bâti</b>	<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>
<b>Communauté de Communes de l'AVALLONNAIS</b>	1,69	1,36	2,96	1,52
<b>Communauté de communes de MORVAN VAUBAN</b>	2,38	1,66	4,78	2,48
<b>Communauté de Communes du VÉZELIEN</b>	1,82	1,51	4,25	1,75
<b>ATHIE</b>	2,45	1,90	5,35	2,29
<b>CUSSY LES FORGES STE MAGNANCE</b>	4,98	3,76	12,74	5,74

Pour mémoire, ci-dessous les taux 2014 :

<b>Taxe Habitation</b>	<b>Taxe Foncière bâti</b>	<b>Taxe Foncière non bâti</b>	<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>
1,84%	1,61%	3,56%	2,07%

Pour mémoire, ci-dessous les taux 2015 :

<b>Taxe Habitation</b>	<b>Taxe Foncière bâti</b>	<b>Taxe Foncière non bâti</b>	<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>
2,12%	1,86%	4,10%	2,38

-----